



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*

*Présents : 20*

*Absents représentés : 9*

*Absents non représentés : /*

*Ne prennent pas part au vote : /*

*Votants : 29*

*Date de convocation : 06 décembre 2022*

*Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2022

### Délibération n° DEL.2022-12-109

#### **Renouvellement du contrat d'assurance CNP relatif à la couverture du risque décès des agents permanents affiliés à la CNRACL**

Le 13 décembre. 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à GIRARD LEBRUN Sandra. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à BAUDOUIN Marie-Christine. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. PRUDENT Adrien à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : Didier PRUDENT.

**Rapporteur** : La Maire

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20221213-DEL-2022-12-109-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de contrat d'assurance relatif à la couverture du risque décès du personnel communal adressé par la société CNP Assurances au titre de l'exercice 2023,

Considérant qu'en cas de décès d'un agent en activité affilié à la CNRACL, ce contrat permet de couvrir une obligation statutaire de versement de la prime due aux ayants droits de cet agent,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes du contrat d'assurance à passer avec la société CNP Assurances relatif à la couverture du risque décès du personnel communal,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tous les actes s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Didier PRUDENT



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 décembre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>*